

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DDCT 25 Subventions d'investissement (63 500 euros) à 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions à sept associations et un bailleur social ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 avril 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue (11305) pour la rénovation du toit du local et travaux intérieurs (2015_05244). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 14 000 € est attribuée à Paris Habitat (11305) pour des travaux dans le local de l'association Le fil de soie et le réaménagement des espaces, la mise en conformité de l'électricité, peinture, reprise des sols, monte-charge, chauffage, vitrine. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 13 600 € est attribuée à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord-Est (12485) pour la réalisation d'une fresque de 80 m2 en partenariat avec le lycée Hector Guimard (2015_05088). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 6 400 € est attribuée à l'association LAPELCHA (90181) pour la réalisation de 3 fresques sur les murs d'un terrain de basket-ball à l'abandon situé derrière le square Raymond Queneau (2015_05243). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (15949) pour le réaménagement du coin cuisine, la création d'un espace informatique, la mise aux normes électriques et l'achat de mobilier (2015_01374). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association maison des copains de la villette (14869) pour la production des charrettes à jeux (2015_05083). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association Strataj'm Paris (33381) pour la réalisation de travaux de menuiserie, électricité, plomberie et peinture dans son local (2015_05135). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 7 500 € est attribuée à l'association union nationale retraites et personnes âgées / fédération de paris - UNRPA (21175) pour le réaménagement du coin cuisine, la création d'un espace informatique, la mise aux normes électriques et l'achat de mobilier (2015_05138). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : La dépense pour un montant de 63 500 € sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, pour 49 500 euros sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé », et pour 14 000 € sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 2041632 ligne 14003 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes publics à caractère administratif » du budget d'investissement 2015 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO